

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES RÉGALIÉS & JUDICIAIRES

**Propriétaire-Gérant**  
**ALFRED REBOUX**

**ABONNEMENTS:**  
Roubaix-Tourcoing. Trois mois. 12.50  
Six mois. 23.50  
Un an. 45.00

En outre, les frais de poste en sus.

Les prix des Abonnements sont payables d'avance. — Tout abonnement est continué jusqu'à réception d'un avis contraire.

**Le Directeur-Gérant**  
**ALFRED REBOUX**

Les abonnements et les annonces sont adressés à Monsieur Alfred Reboux, Directeur-Gérant, 17 rue Neuve, à Roubaix.

**ROUBAIX, LE 27 JUILLET 1881.**

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A ROUBAIX, aux bureaux du Journal:  
A LILLE, à la succursale de l'Agence Hugas, rue de la Gare et aux bureaux du Journal, Grande Place (entrée par les portes Saint-Etienne).

A TOURCOING, rue de Lillé, 25.  
A ARMENTIERES, rue de Lillé, 25.  
A PARIS, aux bureaux de l'Agence Hugas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

Service	25 JUILLET		27 JUILLET	
	Cl.	Ch.	Cl.	Ch.
10/0	83 05	85 75	82 50	85 00
20/0	88 10	88 15	87 50	88 00
30/0	85 90	86 90	85 50	86 50
4 1/2 0/0	114 75	114 50	114 50	114 50
5 0/0	119 25	119 25	119 25	119 25

Service	25 JUILLET		27 JUILLET	
	Cl.	Ch.	Cl.	Ch.
10/0	86 10	85 82	85 82	85 82
20/0	87 50	87 50	87 50	87 50
30/0	88 50	88 50	88 50	88 50
4 1/2 0/0	119 25	119 25	119 25	119 25
5 0/0	124 00	124 00	124 00	124 00

**DEPECES COMMERCIALES**

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, régénérées à Roubaix, par M. Bouteau-Grymes.

Havre, 27 juin.  
Liverpool, 27 juin.  
New-York, 11/16.  
New-York, 27 juin.  
Roanoke, 4,000 b.  
New-Orléans low middling 78 1/2  
Savannah 79 ./.

### BULLETIN DU JOUR

Un certain nombre d'hommes politiques avaient l'intention de célébrer le cinquante-unième anniversaire de la prise d'Alger dans un banquet auquel étaient conviés le président de la Chambre, plusieurs ministres, les représentants de l'Algérie, etc. Ce projet, dit le *Siecle*, vient d'être abandonné sur les conseils de M. Gambetta, qui a représenté que le moment était mal choisi pour raviver les souvenirs de conquête et de domination.

Il faut que les hommes politiques dont parle le *Siecle* soient bien mal inspirés pour avoir eu l'idée d'une telle manifestation, à l'heure où notre colonie africaine est le théâtre de scènes sanglantes, d'incendies, de vols, de pillages, alors que la révolte s'y propage avec une rapidité effrayante.

C'est vainement que l'on essaye de faire le silence autour de nouvelles qui sont transmises aux jour-

**PRETRES ET PRISONNIERS**

On sait que, par une décision récente, le conseil supérieur des prisons a décidé qu'à l'avenir le prêtre n'entrerait plus dans la cellule des détenus qu'à la condition d'y être appelé par le détenu lui-même. Il n'est pas besoin de dire que le conseil supérieur des prisons a été « épuré » on le voit à son œuvre.

Le principe qui a déterminé le conseil supérieur des prisons à prendre cette mesure est le respect de la liberté de conscience. On ne veut pas que la belle conscience de l'âme, on s'oppose à ce que l'âme gâtée de l'impie puisse être influencée par les conseils et les enseignements d'un ministre du culte. Comme les souris qu'ils apprivoisent, les détenus s'approprieront eux-mêmes. Le conseil supérieur compte sur les ressorts vigoureux de ces natures puissantes pour les ramener, par leur jeu naturel, à des conceptions de morale et à des idées d'humanité que ces criminels paraissent avoir jusque-là fort négligées.

Cartouche, Mandrin, Troupain et leurs pareils rentreront, prisonniers dans leurs cellules, les aspirations et les retours vers le bien que ne leur avaient inspirés ni la vie libre en plein air sous le soleil qui fait éclore les fleurs, ni la crainte salutaire des gendarmes, ni l'appel suprême de leurs victimes. Que si l'événement ne justifiait pas ces prévisions, le conseil supérieur s'en lave les mains. Sa responsabilité n'est-elle pas couverte, en effet, par son respect pour la liberté de conscience ? Vraiment, la chose serait risible si elle n'était pas odieuse et triste par dessus tout.

Les principaux criminalistes s'accordent à dire que, de tous les moyens propres à ramener au bien un homme qui s'en est écarté, le plus efficace est de permettre à la religion de répandre ses grâces et ses lumières sur cette âme perverse. C'est là jusqu'ici le rôle de l'aumônier dans la prison. De tous les hommes qui entourent le détenu, dans le cortège qui accompagne à la guillotine le condamné à mort, un homme seul existe dont la vue ne rappelle au malheureux ni la surveillance dont il est l'objet, ni le châtiement qui l'attend : le prêtre. Cet homme n'a dans la bouche que des paroles de paix et de pardon ; il instruit et il reconforte ; s'il doit parler de l'expiation suprême, c'est en plaçant à côté d'elle l'espérance de la suprême miséricorde. En regard des chiourmes et des gens de police, le prêtre est la seule personne qui n'inspire au détenu ni méfiance ni colère. Les bienfaits qui sont résultés, pour l'amendement du coupable, de ce ministère divin, on ne saurait les contester. Il faudrait n'avoir jamais vu un condamné à mort se tenir au pied de la guillotine, le baiser de paix de l'aumônier, pour soutenir que le coupable est insensible à l'assistance et aux exhortations qu'il reçoit du prêtre.

**Ge que coûte Monsieur Frère**

Le pays sait maintenant en quelles mains incapables ont été mises les destinées de l'Algérie. Il faut qu'il sache combien il est versé d'argent dans ces mains avides.

Le budget va nous l'apprendre.

Monsieur Frère touche par an un traitement qui s'élève à 110,000 fr., plus une indemnité de 25,000 fr. pour frais d'entretien de ses deux palais à Alger et à Mustapha (rien de l'ami du Bey).

Joli dernier, n'est-ce pas ? Cent trente-cinq mille francs pour un gouverneur d'une aussi haute capacité que cet excellent Albert !

Mais ce n'est pas tout, fait observer le *Clairon* :

En 1881, les frais de service et d'expédition de l'administration étaient de 11,375 fr.; sur le budget pour l'année 1882, ils ont été élevés à 53,640 fr.

De telle sorte que le gouverneur civil de l'Algérie coûte par an au pays « cent quatre-vingt huit mille six cent quarante francs ».

Et M. Magnin refuse quelques centimes aux facteurs ruraux.

**UNE MANIFESTATION**

Nous avons vu le Petit Breton...

Le licenciement des élèves du collège Saint-François Xavier de Lille, au moment où le lieu d'origine, s'ébranlaient, une touchante manifestation s'est produite : la foule s'est précipitée du côté de la voie, au delà des grilles, et a salué de longues acclamations les élèves, professeurs et instituteurs. On a vu des mouchoirs et des larmes. « Vive la liberté ! Vive les justes ! Vive l'abbé Le Clanche ! » retentissaient dans l'air, répétés par les voyageurs, qui s'efforçaient en agitant leurs mouchoirs. Tous les cœurs étaient émus, et sur plus d'un visage nous avons vu couler des larmes.

Toute la police était sur pied, et un nombre inaccoutumé de gendarmes circulaient dans la gare et sur la voie. Mais chacun a su refouler son indignation au fond de son âme, et aucun incident ne s'est produit qui fut de nature à fournir motif ou prétexte à l'action de la force publique.

**BULLETIN DU TRAVAIL**

Une partie des ouvriers péagers de MM. Amédée Prouvost & Cie, (une quarantaine environ) se sont mis en grève et, chose plus grave, ont mis cet établissement en interdit.

Le 14 juin dernier, les ouvriers, chargés du dressage des peignes, avaient remis à MM. Amédée Prouvost & Cie la lettre suivante :

Messieurs,

Les soussignés prennent la respectueuse liberté de porter à votre connaissance les réclamations suivantes :

1<sup>o</sup> Nous demandons le retrait des femmes travaillant au métier de peigner ; car il faut bien le reconnaître, si vous les avez introduites dans votre établissement, ce n'est que dans le but de nous faire une concurrence que nous ne pouvons nous résigner à supporter.

2<sup>o</sup> Nous réclamons dix centimes d'augmentation à l'heure, pour les ouvriers faisant le...

Ainsi, Messieurs, nous espérons que vous prendrez nos demandes en considération ; car, croyez-le bien, nous n'agissons pas précipitamment, nous avons mûrement réfléchi, et nous ne voulons acquiescer à votre désir que dans la mesure de ce que nous vous jugeons devoir être juste et équitable.

En conséquence, nous comptons que vous nous ferez connaître vos intentions par voie écrite, avant le samedi 13 courant, à deux heures du matin.

Dans le cas contraire, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent dans leur pleine et entière prévenance à partir de cette date.

Recevez, Messieurs, nos sincères salutations.

(Sont les signatures des ouvriers.)

Quelques signataires de cette lettre, regrettant leur premier mouvement, avaient demandé à annuler leur billet de prévenance ; mais, ce matin, ils ont déclaré à leurs patrons qu'ils ne pouvaient reprendre leur travail, à cause des menaces que leur avaient été adressées par quelques-uns de leurs camarades ; ils ont prié ces derniers de leur permettre de ne pas rentrer à l'atelier ; ce qui leur fut accordé.

Les dressiers de peignes ont agi proprement en prévenant leurs patrons dans les délais voulus, et nous ne leur contestons pas le droit de chercher à améliorer leur situation.

Nous savons que la besogne qu'ils font fatigue beaucoup la vue. Mais, d'autre part, on nous dit qu'ils obtiennent un salaire assez élevé relativement à celui des ouvriers des autres industries.

Nous n'avons pas à nous immiscer dans ce débat. Nous ne ferons qu'une seule observation :

Le peigneur n'est pas heureux ; c'est à grand peine qu'il gagne sa vie, et si d'autres, disposés avec acharnement par la concurrence étrangère.

**ROUBAIX-TOURCOING**

Dans le quartier de l'église Ste-Elisabeth, les révolutionnaires ont trouvé hier, un joli moyen de protester contre la dégradation des maisons.

En effet, les rues Saint-Jean et de Lannoy se trouvaient occupées par une société radicale, qui occupait la salle du premier étage.

Ces citoyens ont décoré leur local d'un vieux drapeau et d'un sautoir de couleur rouge, et ont déclaré qu'ils n'attachent nul intérêt à leurs opinions politiques, mais qu'ils ont ouvert les fenêtres de cette salle, dont les murs sont décorés de trophées de drapeaux rouges.

Autour de ces trophées sont peints, en grandes lettres, les noms de leurs idoles : Karl Marx, Jules Vallés, Tringuet, Louise Michel, Parnell, etc.

Ces citoyens ont déclaré que s'ils avaient une dévotion, ils l'adresseraient à la démocratie, et qu'ils n'attachent nul intérêt à leurs opinions politiques.

On lit dans le *Clairon* :

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu, dans notre paroisse Notre-Dame, avec beaucoup d'éclat.

Il faisait très chaud. Toutes les maisons étaient pleines, avec tout.

Sur le passage du cortège, les uns n'ont pas été troublés en quoi que ce soit. Les quelques désobéissants de Roubaix ont été les seuls à se laisser aller à des expressions de mépris et de haine.

Le service d'ordre, du reste, était admirablement organisé.

Cette fête publique religieuse a eu dans les dispositions des personnes présentes, un caractère tout particulier d'égalité et d'unanimité.

Le cortège était plus nombreux que d'habitude et les habitants qui formaient les pelotons avaient une contenance des plus recueillies et très respectueuses.

Mercredi 23 juin, à sept heures, une messe sera célébrée, à l'église St-Martin pour l'Eglise et la France.

**ROUBAIX-TOURCOING (Suite)**

La Mairie nous communique l'avis suivant : Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu le plan cadastral et l'état indicatif des propriétés à acquérir pour l'ouverture d'une section du Boulevard de Ceinture à Roubaix, comprise entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 11 février 1881,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 15 juin courant, ordonnant le dépôt à la Mairie des pièces ci-dessus visées pendant un délai de huit jours,

Vu le Titre II, art. 5, 6 et 7 de la loi du 3 mai 1841,

Faisons connaître :

Que les pièces ci-dessus visées restent déposées à la Mairie (bureau du secrétaire) pendant huit jours, du jeudi 30 juin au 8 juillet prochain inclus, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Les déclarations et réclamations seront inscrites sur un registre à ce destiné.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 23 juin 1881.

A. ROUSSIER, Adjoint.

Voici la liste des récompenses accordées pour la halte-tenue, le nombre et l'ordre :

Un certain nombre d'hommes politiques avaient l'intention de célébrer le cinquante-unième anniversaire de la prise d'Alger dans un banquet auquel étaient conviés le président de la Chambre, plusieurs ministres, les représentants de l'Algérie, etc. Ce projet, dit le *Siecle*, vient d'être abandonné sur les conseils de M. Gambetta, qui a représenté que le moment était mal choisi pour raviver les souvenirs de conquête et de domination.

Il faut que les hommes politiques dont parle le *Siecle* soient bien mal inspirés pour avoir eu l'idée d'une telle manifestation, à l'heure où notre colonie africaine est le théâtre de scènes sanglantes, d'incendies, de vols, de pillages, alors que la révolte s'y propage avec une rapidité effrayante.

C'est vainement que l'on essaye de faire le silence autour de nouvelles qui sont transmises aux jour-

**ROUBAIX-TOURCOING (Suite)**

La Mairie nous communique l'avis suivant : Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu le plan cadastral et l'état indicatif des propriétés à acquérir pour l'ouverture d'une section du Boulevard de Ceinture à Roubaix, comprise entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 11 février 1881,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 15 juin courant, ordonnant le dépôt à la Mairie des pièces ci-dessus visées pendant un délai de huit jours,

Vu le Titre II, art. 5, 6 et 7 de la loi du 3 mai 1841,

Faisons connaître :

Que les pièces ci-dessus visées restent déposées à la Mairie (bureau du secrétaire) pendant huit jours, du jeudi 30 juin au 8 juillet prochain inclus, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Les déclarations et réclamations seront inscrites sur un registre à ce destiné.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 23 juin 1881.

A. ROUSSIER, Adjoint.

Voici la liste des récompenses accordées pour la halte-tenue, le nombre et l'ordre :

**Dix-huit Prétenus**

PAR CAMILLE DEBANS

La première émotion passée, madame la Provençhole se trouva dans une situation extraordinaire. La taille entourée du robuste bras de celui qui venait de lui sauver la vie, elle était assise en travers de la selle, et par conséquent à peu près sur les genoux de Cerduzan. Dans le premier moment de frayeur, elle se sentait elle-même accablée de toutes ses forces au jouir de Roger, en sorte que leurs deux visages étaient rapprochés. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient pensé d'abord à la singularité de la position que le hasard et le destin tenaient de créer.

C'est bien différent quand le sang-froid leur revint.

— Je n'oublierai jamais, monsieur, dit-elle, votre courage et votre présence d'esprit.

Cerduzan était trop jeune pour n'avoir pas éprouvé une sorte d'ivresse lorsqu'il avait levé dans ses bras cette adorable femme tremblante de peur. Un instant, pendant que toute frémissante elle baisait ses yeux pour ne pas laisser voir

Un certain nombre d'hommes politiques avaient l'intention de célébrer le cinquante-unième anniversaire de la prise d'Alger dans un banquet auquel étaient conviés le président de la Chambre, plusieurs ministres, les représentants de l'Algérie, etc. Ce projet, dit le *Siecle*, vient d'être abandonné sur les conseils de M. Gambetta, qui a représenté que le moment était mal choisi pour raviver les souvenirs de conquête et de domination.

Il faut que les hommes politiques dont parle le *Siecle* soient bien mal inspirés pour avoir eu l'idée d'une telle manifestation, à l'heure où notre colonie africaine est le théâtre de scènes sanglantes, d'incendies, de vols, de pillages, alors que la révolte s'y propage avec une rapidité effrayante.

C'est vainement que l'on essaye de faire le silence autour de nouvelles qui sont transmises aux jour-

**ROUBAIX-TOURCOING (Suite)**

La Mairie nous communique l'avis suivant : Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu le plan cadastral et l'état indicatif des propriétés à acquérir pour l'ouverture d'une section du Boulevard de Ceinture à Roubaix, comprise entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 11 février 1881,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 15 juin courant, ordonnant le dépôt à la Mairie des pièces ci-dessus visées pendant un délai de huit jours,

Vu le Titre II, art. 5, 6 et 7 de la loi du 3 mai 1841,

Faisons connaître :

Que les pièces ci-dessus visées restent déposées à la Mairie (bureau du secrétaire) pendant huit jours, du jeudi 30 juin au 8 juillet prochain inclus, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Les déclarations et réclamations seront inscrites sur un registre à ce destiné.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 23 juin 1881.

A. ROUSSIER, Adjoint.

Voici la liste des récompenses accordées pour la halte-tenue, le nombre et l'ordre :

**ROUBAIX-TOURCOING (Suite)**

La Mairie nous communique l'avis suivant : Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu le plan cadastral et l'état indicatif des propriétés à acquérir pour l'ouverture d'une section du Boulevard de Ceinture à Roubaix, comprise entre le Boulevard de Paris et la rue de Lille, dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique par décret en date du 11 février 1881,

Vu l'arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 15 juin courant, ordonnant le dépôt à la Mairie des pièces ci-dessus visées pendant un délai de huit jours,

Vu le Titre II, art. 5, 6 et 7 de la loi du 3 mai 1841,

Faisons connaître :

Que les pièces ci-dessus visées restent déposées à la Mairie (bureau du secrétaire) pendant huit jours, du jeudi 30 juin au 8 juillet prochain inclus, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Les déclarations et réclamations seront inscrites sur un registre à ce destiné.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 23 juin 1881.

A. ROUSSIER, Adjoint.

Voici la liste des récompenses accordées pour la halte-tenue, le nombre et l'ordre :